

Campagne d'emplois 2020

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 26 novembre 2019
Délibération 2019/11/CR-052**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche procèdent à un vote en 3 étapes :

- 1. Répartition de l'enveloppe budgétaire « masse présidentielle » en faveur des emplois suivants :**
 - Un poste de professeur en Faculté de pharmacie,
 - Un poste d'ingénieur d'étude à la Direction du soutien aux laboratoires (DSL),
 - Évolution de 2 postes d'adjoints techniques du pôle recherche de la Direction des affaires financières, de catégorie C vers catégorie B.

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 4
Ne prend pas part au vote : 1

- 2. La Commission de la recherche approuve la proposition de solliciter auprès du Conseil d'administration, compte-tenu des besoins, deux postes de maîtres de conférences aux laboratoires AMIS et IRIT.**

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

- 3. La Commission de la recherche se prononce ensuite pour le classement des deux postes sollicités auprès du Conseil d'administration :**

- 7 voix en faveur du poste de maître de conférences au laboratoire d'Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse (AMIS)
- 16 voix en faveur du poste de maître de conférences à l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT)



Toulouse, le 28 novembre 2019

Présidente,

Régine André-Obrecht